



ETUDE STATISTIQUE

2010 / 2011

Version Juillet 2011

Comptage des Adhérents

Données Financières

Métiers et Localisation

Courtage en Assurance & IOB

CGPI ; Haut de Bilan et Conseil à l'Entreprise ; Immobilier

CGP : Focus suite au rapport de Louis Giscard d'Estaing de juillet 2011

Conseils en Investissement Financier

L'ANACOFI en quelques mots :

Notre association est syndicat de branche de la finance indépendante et du conseil patrimonial de la CGPME.

Elle contrôle le principal co-régulateur des Conseils en Investissements Financiers (environ 1800 entreprises agréées soit 42% des effectifs) et comprend également des Intermédiaires en Opérations de Banques (1° association par le nombre d'entreprises et d'hommes) et des Courtiers en assurance-vie (1° association par le nombre d'entreprises).

Elle est la première instance de représentation française de ce que l'on appelle en Europe les Indépendant Financial Advisors. A ce titre nous occupons tous les postes d'administrateurs tenus par des français des instances professionnelles internationales représentant nos professions.

Notre association regroupant également une partie confédérale, s'ajoute à nos membres directs, ceux de 5 autres syndicats français spécialisés (courtiers plutôt IARD/Grand Courtage, CGP, Haut de Bilan).

Avec sa Confédération, l'ANACOFI représente un poids économique qui avoisine les 5000 entreprises, pèse entre 40 et 45 000 emplois et est entre la 2° et la 4° des fédérations IFA d'Europe.

Ce document a été réalisé fin juillet 2011, sur le fondement d'informations recueillies auprès de nos membres. Nous disposons d'une part, d'informations sur la totalité de nos membres, en date du 31/12/2010 et d'autre part, de 689 réponses au questionnaire complémentaire envoyé à nos membres pendant la campagne de réadhésion.

Par extrapolation, nous pouvons présenter des chiffres au 31 décembre 2010, d'une précision inégalée sur nos métiers, mais également, une projection assez fine, sur notre situation au 15 juillet 2011.

Les informations « marchés » ont fait l'objet d'estimations sur le fondement des informations publiques ou légales disponibles.

QUE FAUT-IL RETENIR ?

Le marché :

Il semble que sur tous les métiers que nous représentons, la position des Indépendants ou tout au moins, des « non liés » se renforce.

Si les plus petits acteurs semblent disparaître et qu'un renforcement des gros acteurs se confirme, le nombre des entités ne semble pas diminuer significativement.

Notre situation :

Nous constatons une accélération de la croissance de notre association que ce soit par ses adhérents directs ou par ses association/syndicats membres.

Si nos professionnels sont plus inquiets et indiquent que les affaires sont plus difficiles à faire, tous les voyants quantitatifs étaient au vert fin décembre 2010.

Il se confirme par contre, que le développement de l'honoraire s'est stoppé net.

Si la majorité de nos membres en facturent, c'est vers les spécialistes (Haut de Bilan, family office, CGP pour non résidents ...) que l'on trouve une forte proportion d'honoraires. Encore faut-il noter que cette proportion s'effondre quelle que soit l'activité, dès que l'on entre dans les Conseillers dont le CA dépasse 1 million d'euros.

Les réformes à venir :

A cette heure 3 chantiers majeurs sont ouverts : un sur les IOBSP (banque, crédit, paiements) ; un autre sur les CGP ; un dernier sur les règles découlant du droit européen.

Quelles que soient les conclusions de ces travaux et les choix faits, nos données montrent clairement d'une part, que nos professionnels français en général et nos membres en particulier sont efficaces et d'autre part, que l'ANACOFI, si même des définitions différentes de celles que nous proposons étaient retenues, resterait la principale association de nos professions.

COMPTAGE DES ADHERENTS :

ADHERENTS DIRECTS PAR ENTREPRISES

Entreprises Cotisantes Représentées	1 553		
Entreprises Représentées	3 385	Dont Pers Morales Contrôlées	512
		Dont Mandataires	1 320

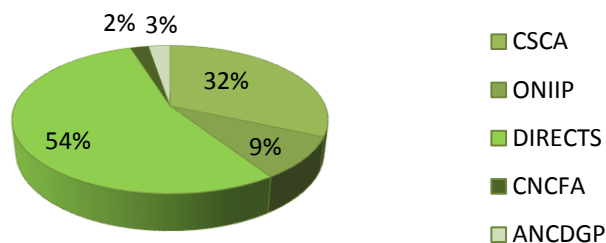
ADHERENTS DIRECTS PAR PERSONNES PHYSIQUES

Associés exerçants	Salariés (sur nos métiers)	Mandataires (TNS et dirigeants)
2 159	6 507	1 935
Total Professionnels		10 601

ADHERENTS FEDERATIONS MEMBRES PAR ENTREPRISES REPRESENTEES

ANCDGP	100 environ
ONIIP	350 environ
CSCA	1 200 environ
CNCFA	85 environ
CGPC	Non compté

Membres et Membres de Membres hors CGPC et mandataires



Notre étude confirme nos analyses antérieures.

Avec environ 7 personnes par membre, les chiffres confirment un niveau élevé d'emploi.

Sans les mandataires, ce chiffre redescend vers 5 et est donc équivalent au niveau record d'avant la crise de 2008 qui, toutefois, intégrait un mandataire.

Ces moyennes sont à regarder avec attention car, dans le même temps, les démarcheurs individuels rejoignent en masse nos associations. Ils démontrent donc un phénomène de concentration des CA et des moyens humains au niveau des plus grandes de nos structures.

Les constats de l'analyse de mars 2011 sont confirmés. Nous pouvons affirmer que, tant par le nombre d'entreprises, que par le nombre de professionnels, l'ANACOFI est, par ses seuls adhérents directs, la principale association de la sphère dans laquelle elle est à comparer.

La position des sections d'adhérents directs dans la Confédération ANACOFI est confortée. Ils y sont majoritaires par le nombre d'entreprises et d'emploi sur ceux que nous cherchons à représenter.

CHIFFRE D'AFFAIRES DES MEMBRES DIRECTS

TOTAL Certain 497 Millions €
Minimum

Ce chiffre ne tient pas compte des revenus des mandataires, filiales et des 3 plus gros CA de nos membres.

Estimation avec 600 Millions €
 principaux CA.

Fourchette CA total **675 Millions €**
 Mbr directs, avec **à**
 filiales et **800 Millions €**
 mandataires.

CA moyen par membre **320 000 €** +48 000/ 2009

CA médian **145 500 €**

Inférieur à 100 000 € 36,2% (+0,1%)
 Supérieur ou égal à 500 000 € 11,3%(+2%)

HONORAIRES

En réalise au moins occasionnellement 56% (-5%)

Au moins 10% du CA 35,6% (-0,4%)

Au moins 20% du CA 23,7% (+0,5%)

Entre 80 et 100% du CA 11,3% (-0,8%)

En réalisent sur particuliers uniquement 30% (-1%)

En réalisent sur entreprises uniquement 7,7% (-1,4%)

En réalisent sur entreprises et particuliers 17,6% (-0,4%)

FOCUS SUR CA AU DELA DE 500 000 €

Fraction du CA total des membres 59,3% (+16,9%)

Honoraires d'au moins 10% du CA 28,3% (+8,3%)

Honoraires d'au moins 20% du CA 20% (+2%)

Honoraires représentent 100% du CA 10% (+2%)

Contrairement à ce que laissait penser notre analyse partielle de mars, c'est bien d'un rebond fort des CA qu'il faut parler.

En revanche, le CA médian semble assez stable.

C'est donc le bond considérable de la part du business géré par les plus grandes structures qui explique le plus clair de la progression.

Malgré la tendance à la concentration et à la course à la taille critique, comme nous l'envisagions, la proportion de membres au CA inférieurs à 100 000 € est stable, du fait des entrées d'ex Démarcheurs.

Le coup d'arrêt sur les honoraires est confirmé. Si on analyse plus finement les données, on constate que l'honoraire n'a pas baissé, mais qu'il n'a pas progressé alors que les CA dans l'ensemble, progressaient. Comme nous l'avions déjà indiqué, nous pensons que nous sommes face à une sorte de résistance « technique » ou de plafond.

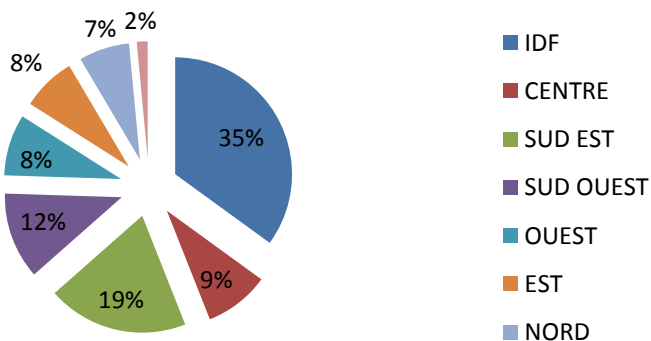
L'analyse des données sur les plus forts CA est riche d'enseignements.

A noter, la faible représentation des Haut de Bilan (8% parmi les plus fort CA), l'explosion de leur part de marché ou encore, une généralisation de l'honoraire, toutefois rarement dominant.

Principaux métiers revendiqués « par entreprise » (plusieurs possibles)

METIERS	2009	2010
Courtier	70%	68%
CGP	59%	69%
Conseil à l'entreprise Principal	13%	9%
Conseil à l'entreprise Partiel	-	29%
Conseil Financier entreprise et/ou particuliers	23%	39%
IOBSP Principal	8%	14%
IOBSP Partiel	-	54%
Immobilier	43%	46%

LOCALISATION PAR SIEGES SOCIAUX



L'ADHERENT TYPE :

Une SARL conseillant particuliers et entreprises.
Indépendante quelle que soit la définition retenue.
Réalissant entre 146 et 320 000 € de Chiffre d'Affaires.
Effectif dans le cabinet : 4 personnes salariés ou associés exerçant.
Il dispose en outre de 2 apporteurs mandataires ou agences.

Le bond de la fraction de CGPI fin 2009, avait été la surprise de l'AG 2010.

Le bond de 2010 est aussi spectaculaire.

Il s'explique toujours par une syndication déjà avancée des métiers du haut de bilan et une attraction devenue dominante de notre modèle pour les CGPI.

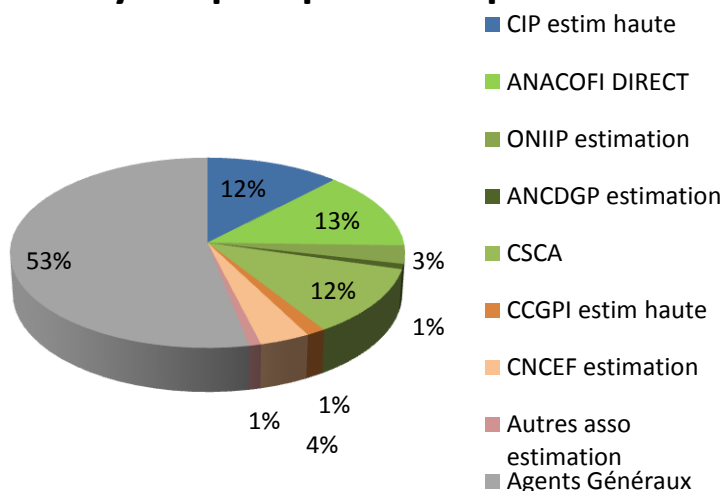
La progression de la partie IOB s'explique, elle, par la réforme de 2010 qui amène chacun à se positionner sur ce sujet, sans pouvoir se considérer comme un démarcheur financier.

Le développement de l'utilisation du titre de Conseil Financier ne se dément pas puisqu'elle progresse de plus de 15% en 2010, après 5% en 2009. Ce terme semble donc s'imposer progressivement.

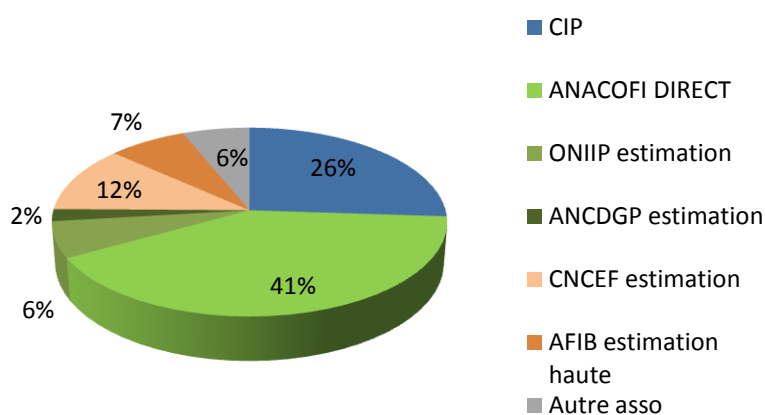
La représentation régionale est marquée par un développement homogène et une stabilité des proportions.

La surprise de l'enquête 2010 aura donc été la taille de nos entreprises. Si concentration et disparition des plus faibles semblent l'explication, il ne faut pas oublier que plus d'un tiers de nos membres sont des entreprises unipersonnelles dont le CA n'atteint pas 100 K€.

Courtiers en assurance Syndiqués par entreprises



IOB Syndiqués Identifiés Hors Agents Généraux et Agents Immobiliers



Pour les IOBSP en pleine réforme et sans chiffres nationaux officiels, il est toujours aussi délicat de se comparer.

Tel n'est pas le cas, par contre, du courtage en assurances.

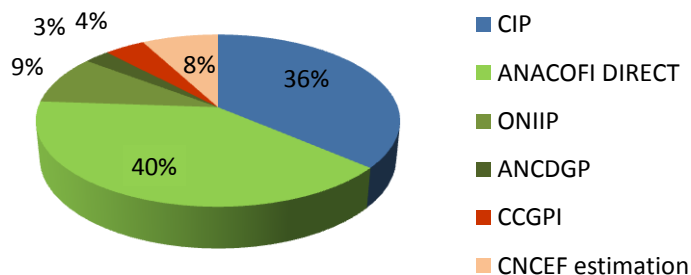
Dans ce domaine, il faut noter d'une part que nous ne représentons que des Courtiers en assurance-vie, à la différence notable de la CSCA et d'autre part, que nos professionnels ne se déclarent « courtiers à titre principal » que dans moins de 5% des cas.

Pour les IOBSP, la réforme d'octobre 2010 nous a amené à préciser ce que signifie ce statut.

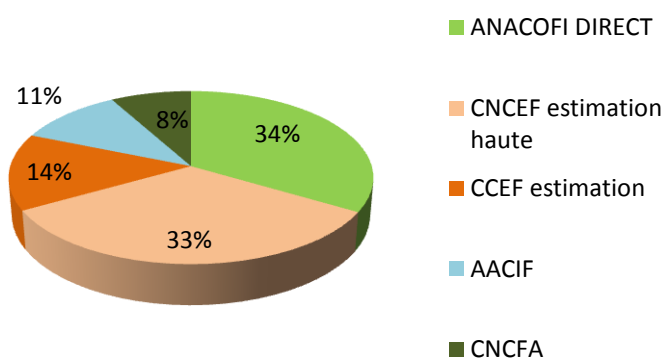
Dans l'attente de la nouvelle définition qui comprendra les anciennes prestations CIF de conseil en crédit, nos membres se sont déclarés à 54% IOB (ancienne formule) et pour 14% en activité forte ou principale.

Pour cette étude, nous avons considéré un taux d'IOBSP plus élevés, tentant d'appréhender les effets de la réforme. Une autre pondération n'aurait pas changé le constat.

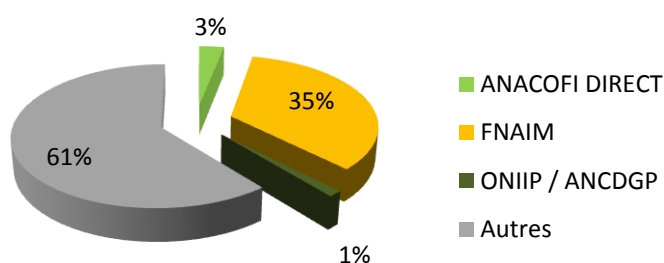
CGPI Syndiqués par Entreprises



Conseil à l'Entreprise Syndiqués par Entreprises



Agents Immobilier



Les CGPI continuent à se syndiquer. Le phénomène est d'ailleurs massif. Il a changé en quelques années le paysage de la représentation de cette profession.

Déjà en 2009, l'ANACOFI était la principale association par l'emploi. En 2011, elle l'est aussi par les entreprises.

La taille de notre confédération fait d'ailleurs que, quelle que soit la définition du CGPI, nous sommes soit la principale association soit, celle qui représente la majorité des CGPI.

L'ANACOFI fait jeu égal avec la CNCEF dans la représentation des conseils aux entreprises.

A noter l'entrée de la CNCFA dans l'ANACOFI. Nous travaillons en collaboration apaisée avec les autres associations de ces métiers structures, différenciées dans le rapport sur les CGP de juillet 2011.

Pour l'immobilier, nous enregistrons une forte croissance du nombre des « encartés ». Toutefois, c'est bien du fait de notre accord avec la FNAIM que nous pèserons sur les décisions à venir et suivrons / participerons aux débats engagés sur la régulation.

Nombre de CGP d'après le rapport LGE : 2500

Nombre « d'ENTREPRISES » CGPI syndiqués au 1^o Aout 2011.

ANACOFI MAXIMUM :	2065
ANACOFI direct CGP déclarés :	1425
ANACOFI direct CGP Possibles identifié :	1446
ANACOFI confédérés déclarés :	450
ANACOFI Confédérés notre estimation :	180
CIP Maximum	1377
CCGPI Maximum	180
CNCEF CGP estimation	600
Autres estimation max	100
Total	3662 à 4153

Estimation en professionnels dirigeants :

Entre 4400 et 6600

Nombre d'entreprise CGP syndiquées, non Indépendantes (réseaux ou capital) :

ANACOFI estimation :	250 à 350
CIP notre estimation :	300 à 350
CNCEF notre estimation :	250 à 350
Autres estimation :	0 à 100
Salariés de banques et assurances :	Inconnu

Informations complémentaires sur nos membres :

CJA certaine tous membres ANACOFI :	26,97%
CJA certaine sur nos membres CGPI :	35,73%
CGP avec Immobilier carte T :	35,2%

Dans le prolongement de la mission confiée par le Gouvernement, le Vice-Président de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale a proposé que :

Conseil en Gestion de Patrimoine soit un titre.

Qu'il faille disposer de 3 agréments :

1 CIF (Finance)

2 IOBSP (Banque)

3 Courtier (Assurance)

Pour la seconde génération, un diplôme serait imposé.

S'était posée la question de l'intégration du statut d'agent immobilier ou de la Compétence Juridique Appropriée.

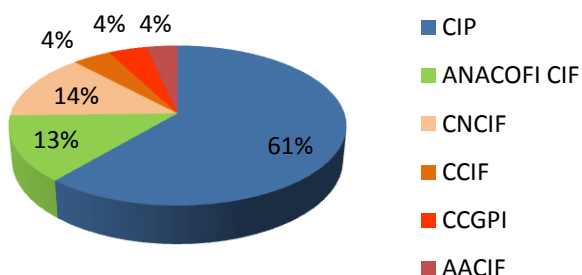
Le consensus présenté à Louis Giscard d'Estaing ne retenait pas l'obligation de disposer de ces derniers agréments.

Fort naturellement donc, l'option à retenir s'était dessinée.

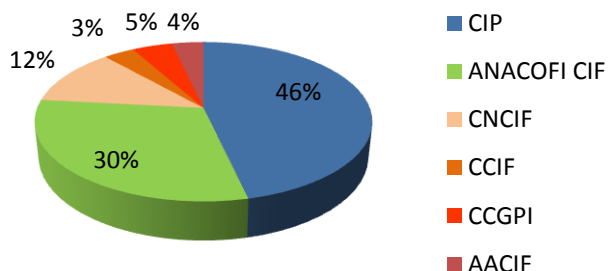
Restait à trancher la question d'un CGP exclusivement Indépendant et celle de l'organisation de la représentation de la profession.

Loin des polémiques, voici quelques chiffres.

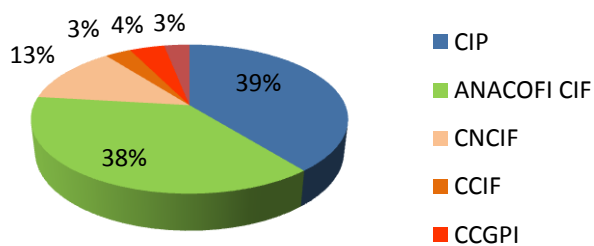
FIN 2007



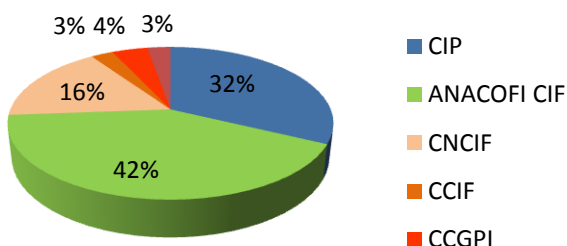
FIN 2009



FIN 2010



Aout 2011



L'ANACOFI-CIF est maintenant clairement la principale association de co-régulation des Conseils en Investissements Financiers.

Il est notable que les entreprises concernées, rejoignent en masse les associations CIF. Ceci s'explique essentiellement par les effets de la Loi de Régulation Bancaire et Financière d'octobre 2010.

Toutefois, il faut noter que, depuis 2007, la croissance annuelle du nombre des nouvelles entreprises agréées, a toujours avoisiné 15%.

En 2010, l'accélération des adhésions qui s'est déclenchée fin du 3^e trimestre, a propulsé la progression du nombre des CIF à 16,8%.

Sur les 7 premiers mois de 2011, la progression est de 20,2% !

Dans ce marché en progression, nous ne pouvons que nous féliciter que notre offre associative ait su séduire la majorité des entrants et nombre d'anciens.

On notera également que, comme nous l'avions pressenti, depuis plus de 3 ans, seules les offres associatives dites « inter-disciplinaires ou multi-métiers » progressent réellement.